

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Belœil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 27 mai 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande d'une dérogation mineure suivante :

487, RUE DE L'INDUSTRIE — ZONE C-909

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à permettre l'installation d'une enseigne détachée affichant le menu d'un établissement de restauration avec service au volant, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* interdit toute enseigne détachée dans la zone C-909, à l'exception de certaines énumérées, les enseignes affichant les menus n'étant pas de l'énumération.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 27 mai 2024 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil ;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne YouTube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 27 mai 2024, avant le début de la séance :

Ville de Belœil
Direction des affaires juridiques
777, rue Laurier
Belœil (Québec) J3G 4S9

Courriel : greffe@beloeil.ca

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 27 mai 2024.

Donné à Belœil, ce 10 mai 2024

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier adjoint

Télécharger l'avis public

